



Evaluation des diplômes Licences – Vague B

ACADÉMIE : Académie de Poitiers

Établissement : Université de Poitiers

Demande n° S3LI120000896

Domaine : Sciences humaines et sociales

Mention : Musique

Présentation de la mention

La licence mention Musique de l'Université de Poitiers vise l'acquisition de connaissances générales sur l'histoire de la musique, l'apprentissage de compétences techniques en écriture musicale, lecture de partitions et solfège, et le développement d'une pratique musicale collective. Elle s'est associée avec le CESMD (Centre d'Etudes Supérieures de Musique et de Danse) de Poitiers pour créer un pôle d'enseignement supérieur de la musique, qui délivre conjointement la licence et le DNSPM. La création d'un parcours menant au DE (Diplôme d'Etat) du Ministère de la Culture et des passerelles avec le CFMI (Centre de Formation des Musiciens Intervenants) sont à l'étude.

Indicateurs

(Les chiffres renseignés sont ceux de l'année universitaire 2009-10)

Nombre d'inscrits en L1	62
Nombre d'inscrits en L2	27
Nombre d'inscrits en L3	29
% sortant de L2 pour intégrer une autre formation que le L3 correspondant	NR
% entrant en L3 venant d'une autre formation que le L2 correspondant	7,7 %
% d'abandon en L1	60 %
% de réussite en 3 ans	NR
% de réussite en 5 ans	NR
% de poursuite des études en master ou dans une école	NR
% d'insertion professionnelle	NR

Bilan de l'évaluation

- Appréciation globale :

La licence mention Musique » repose sur un projet pédagogique cohérent, qui consiste à former des étudiants à l'appréhension critique et raisonnée du fait musical dans sa globalité. L'enseignement mise sur une grande proportion de travaux dirigés (TD) et pratiques (TP), ainsi que sur des tutorats de soutien, de sorte à prendre en compte les étudiants les moins avancés dans les matières techniques (formation musicale, lecture et déchiffrement de partition, analyse...). Ceci devrait permettre à terme de remédier au fort taux d'abandon en cours de première année.



Parallèlement, une offre de parcours à partir du troisième semestre permet à l'étudiant de choisir sa formation à la carte (trois types de parcours sont offerts : renforcement en musique, préprofessionnalisation ou pluridisciplinaire).

L'équipe pédagogique est suffisamment nombreuse et diversifiée pour assurer les enseignements proposés ; elle fait également appel, pour certaines matières très techniques, à des spécialistes extérieurs. Les étudiants titulaires de la licence de l'Université de Poitiers peuvent aisément prétendre à intégrer des masters dans toute la France et ainsi se spécialiser dans un domaine de la musique ou de la musicologie. En revanche, les débouchés professionnels directs après la licence sont moins évidents.

On regrettera toutefois que la licence ne mise pas assez sur les compétences dites « transversales » (travail en équipe, analyse d'un problème, synthèses écrites et orales), qui sont autant de compétences que les étudiants peuvent ensuite valoriser dans le milieu professionnel. De même, l'accompagnement du projet professionnel de l'étudiant, le suivi des cohortes, la place des stages (qui restent optionnels) et la généralisation d'un système efficace d'évaluation des enseignements ne semblent faire partie ni des priorités de l'équipe de pilotage de la licence, ni de celles de l'Université.

- Points forts :
 - La présence du CESMD et d'un pôle d'enseignement supérieur de la musique.
 - Une formation éclatée en parcours, qui permettent une formation « à la carte » des étudiants.
 - De bonnes possibilités de mobilité internationale.
 - Un réel choix pour la poursuite d'études en master, à Poitiers et en France.

- Points faibles :
 - Un dossier d'habilitation qui contient de nombreuses erreurs, imprécisions et même des parties ne concernant pas la musique (ce qui est dû, probablement, à de mauvaises manipulations informatiques).
 - Un mauvais suivi des cohortes.
 - Des retours d'évaluation des enseignements trop faibles pour permettre un pilotage efficace de la licence.
 - L'évaluation des langues uniquement à l'écrit.

Notation

- Note de la mention (A+, A, B ou C) : B

Recommandations pour l'établissement

Il faudrait veiller à ce que les dispositifs mis en place au niveau de l'établissement et de l'UFR, pour le suivi des étudiants et l'insertion professionnelle, soient réellement efficaces.